



# SOLUTIONS GLOBALES DE GESTION DES BIODÉCHETS

Restauration  
collective

28 JANVIER 2022



# **SOMMAIRE**

---

**CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE**  
**GAMME DES SERVICES AXIBIO**  
**PORTAILS WEB**  
**ANNEXES**



# CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

---

# Le gaspillage alimentaire



Opération nationale de mesure du gaspillage alimentaire en restauration collective\*

Conclusion : **la mesure quotidienne par la pesée des pertes alimentaires** débouche sur la mise en place d'actions permettant de **réduire le gaspillage de 20 % en moyenne.**

*\*ADEME Septembre 2018*

# Un impact environnemental et financier

Pour un lycée de 1000 élèves fonctionnant 4 jours/semaine sur 36 semaines



\*452 g/eqCO<sub>2</sub> pour 113 g de pertes par couvert selon l'Ademe. \*\*Réduire le gaspillage alimentaire en restauration collective

# Un impact environnemental et financier

Pour un RIE de 600 couverts fonctionnant 225 jour par an



\*452 g/eqCO<sub>2</sub> pour 113 g de pertes par couvert selon l'Ademe. \*\*Réduire le gaspillage alimentaire en restauration collective

# Un impact environnemental et financier

Pour un EHPAD de 70 résidents fonctionnant 365 jours par an



\*452 g/eqCO<sub>2</sub> pour 113 g de pertes par couvert selon l'Ademe. \*\*Réduire le gaspillage alimentaire en restauration collective

# Des obligations réglementaires sur le tri

## Seuils d'obligation de tri des biodéchets



Un établissement avec 100 couverts le midi et le soir (365 j/an) génère 10 tonnes de biodéchets par an.



## ... relative à la réduction des gaspillages

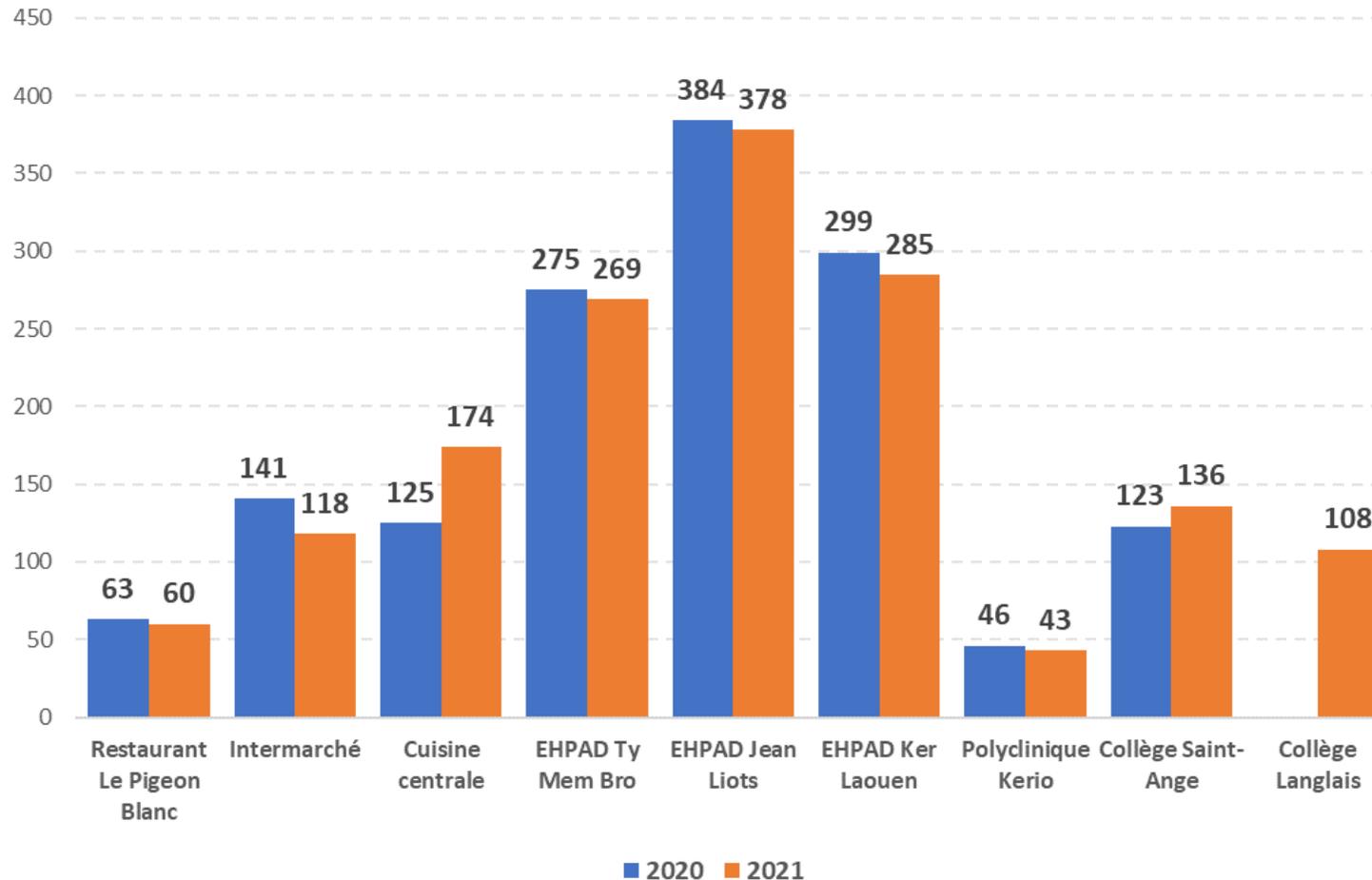
La loi\* prévoit notamment :

- Réduire le gaspillage alimentaire, d'ici 2025, de 50 % par rapport à son niveau de 2015 (objectif national).
- Label national “ anti-gaspillage alimentaire ” pouvant être accordé à toute personne morale contribuant aux objectifs nationaux de réduction du gaspillage alimentaire.

*\*LOI n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire.*

# LA MESURE DES BIODÉCHETS, UN OUTIL DE PILOTAGE ESSENTIEL

Biodéchets - Production moyenne hebdomadaire (Kg)



Sur la boucle AXIBIO du Morbihan intérieur les EHPAD sont les plus gros producteurs de biodéchets.



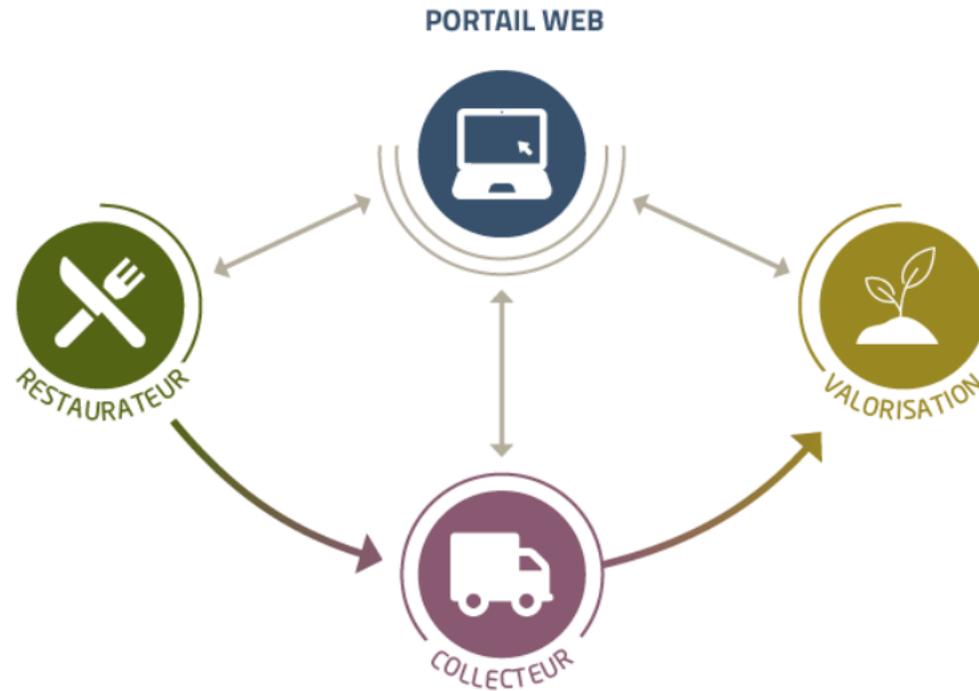


## **GAMME DE SERVICES**

---

# Offre Axibio

- **Axibio propose :**
  - une gamme d'équipements connectés avec pesage en continu des biodéchets
  - la mise en place d'un circuit local de collecte et valorisation des biodéchets

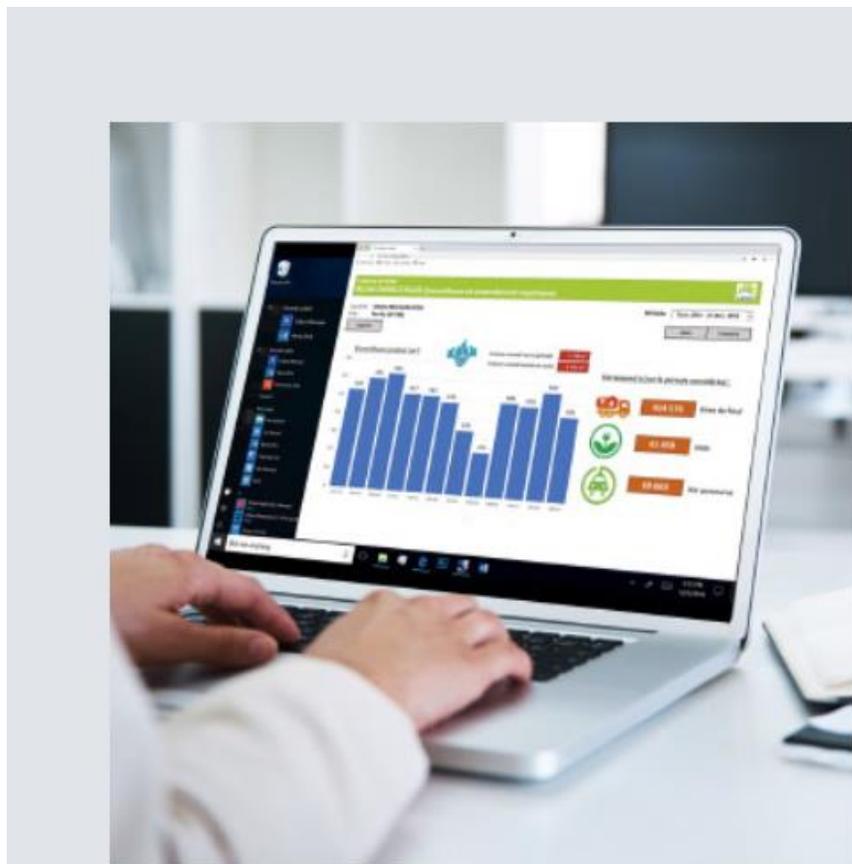


# Mesure unique du gaspillage

Offre Access

1

Mesure **automatique** et **globale** du poids au niveau d'un établissement (1 conteneur = 1 origine)



## UN OUTIL DE SUIVI

Annexe

> GASPILLAGE ALIMENTAIRE  
> TRAÇABILITÉ DES BIODÉCHETS

- Mesure automatique des pertes alimentaires
- Consolidation de plusieurs établissements possible
- Suivi des collectes
- Édition et archivage des documents réglementaires de collecte et valorisation
- Traçabilité jusqu'à l'unité de valorisation
- Bilan environnemental : tableaux de bord sur la production d'énergie (biogaz) et de fertilisants organiques.

# Deux options possibles

**Conteneurisée**  
*« Je veux peser avec confort et ergonomie »*



**GaïaPro**

**Non-conteneurisée**  
*« Je veux juste peser »*



**Balance connectée Access**

# Conteneurisée : la GaïaPro

Offre Access

1

## ► GAÏAPRO

- Conteneur intelligent intégrant un bac ou une caisse-palette
- Ouverture à l'aide d'une pédale
- S'installe aussi bien en intérieur qu'en extérieur
- Parfaitement hermétique > une protection totale contre la présence d'animaux indésirables
- 35 couleurs disponibles
- Habillage personnalisé en option



**600 L  
(Trappe vide-sac)**



**600 L**



**400 L**



**240 L**



# Non-conteneurisée : balance connectée

## ► BALANCE CONNECTÉE ACCESS

- S'adapte à tous vos locaux
- Compatible avec tout type de bac ou caisse de collecte
- S'installe aussi bien en intérieur qu'en extérieur



600 L



400 L



240 L

# Mesure multiple du gaspillage...

- Suivi par **zone/catégorie** :
  - › Des quantités (poids) de biodéchets
  - › Des collectes éventuelles
  - › Des **valorisations** (méthanisation ou compostage) en cas de collecte
- **Agrégation** des données par niveaux (secteurs, régions, pays, Groupe...)
- Page administrateur (Groupe) avec **carte des implantations** des établissements impliqués dans la démarche
- Exports Excel



# Permise par un panneau d'identification

Offre Deep 360

2

- **Taille adaptée** à l'établissement : les équipements proposés peut incorporer un bac de 120, 180, 240, 400 litres ou une caisse palettes de 600 litres
- **Contrôle d'accès** et pesée embarquée
- **Identification** : badge, carte ou smartphone
- **Prise 220 V**, très faible consommation d'énergie
- Vidage de **bioseaux** ou dépôt d'un **sac**
- Ouverture par **pédale**
- **35 couleurs** au choix + covering en option

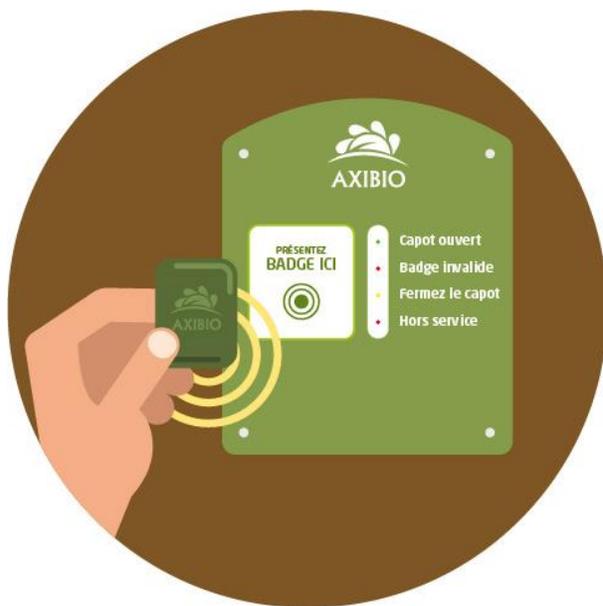


**Système de contrôle d'accès permettant de reconnaître un usager et d'enregistrer le poids déposé par celui-ci.**



# Mode opératoire

Mesure automatique et multiple (1 conteneur = plusieurs origines)



## Je m'identifie au conteneur

La zone production ou la catégorie de déchets est reconnue



## Je jette

La mesure du poids se fait en même temps que je dépose mes déchets

# Individualisation des poids



## Exemples :

- › A = Cuisine
- › B = Retour plateaux Restaurant RDC
- › C = Retour plateaux Restaurant 3<sup>ème</sup> étage
- › etc.

**Pas de limite en nombre de badges**

- Enregistrement de chaque dépôt (kg) dans un compte associé à la zone concernée (ex : restaurant X, saladerie, sandwicherie...) et suivi des dépôts par zone.
- Suivi des collectes (en kg) du site.
- Suivi de la production de compost et/ou biométhane du site.

# Une boucle de valorisation



Partout en France, et même au-delà, Axibio vous construit une **boucle courte** de valorisation de vos déchets alimentaires en vous rapprochant d'un collecteur et d'une **unité de valorisation proche de votre implantation**.

S'appuyant sur une connaissance fine **des territoires** ainsi qu'un **réseau étendu** de partenaires dans toutes les régions, Axibio vous conseille et vous accompagne dans votre projet.



# PORTAILS WEB AXIBIO

---

# Suivi des pertes alimentaires par mois

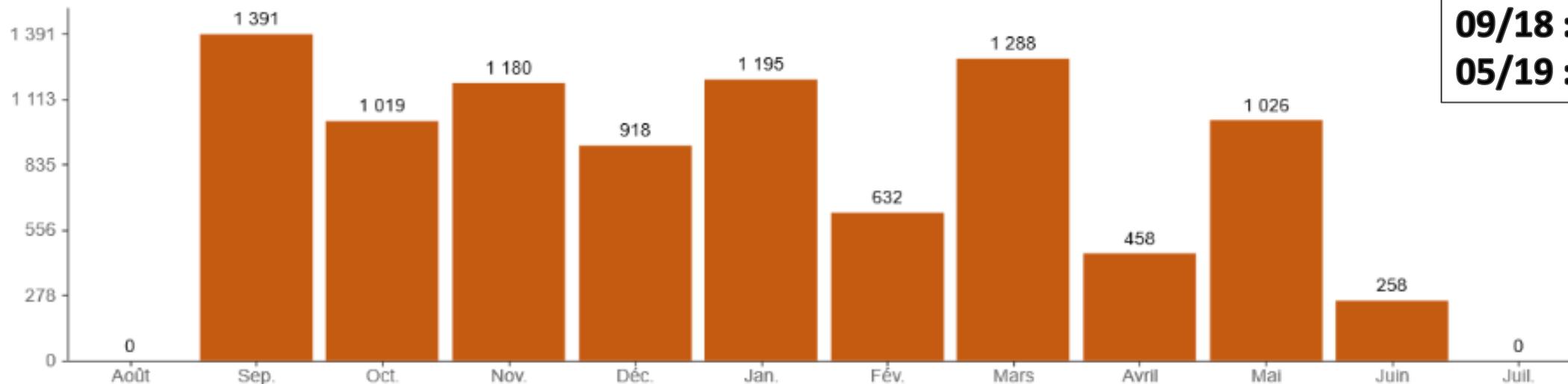
Société:

Site:

Afficher par:

Période du 01-08-2018 au 31-07-2019

Suivi en kilos par mois\*



**09/18 : 87 g/c**  
**05/19 : 67 g/c**

Quantité moyenne de biodéchets (kilos)	Année en cours (2019)	Année passée (2018)	Variation
Par jour d'activité	59	75	-21.33%
Par semaine (cloturées)	215	300	-28.33%
Par mois (cloturés)	715	1126	-36.5%

# Suivi des pertes alimentaires au jour

Société

Lycée Jeanne d'Arc

Site

Lycée Jeanne d'Arc - Site Jeanne d'Arc

Afficher par

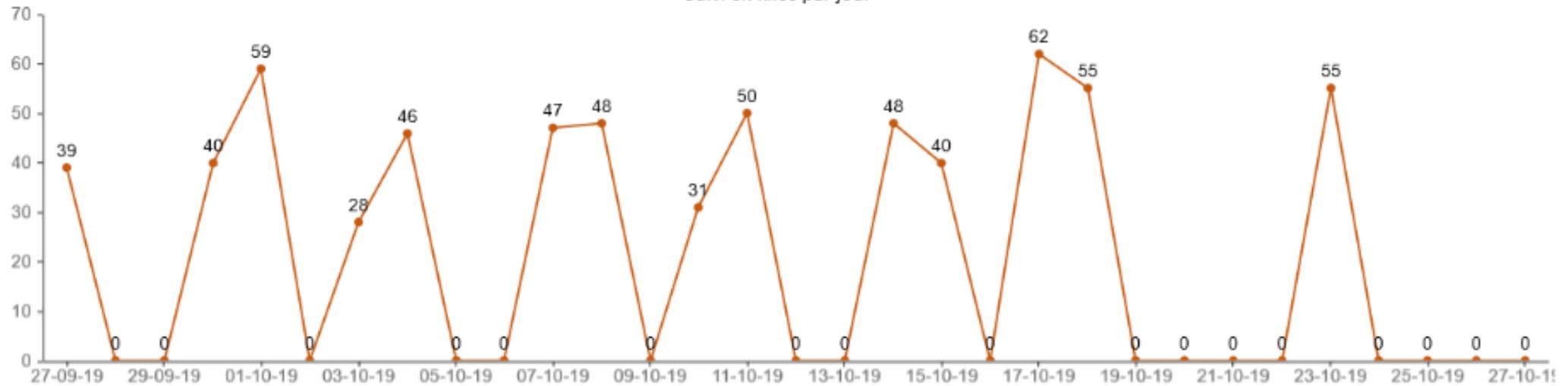
Jour

Semaine

Mois

Période du 2019-09-27 au 2019-10-27

Suivi en kilos par jour\*



Quantité moyenne de biodéchets (kilos)	Année en cours (2019)	Année passée (2018)	Variation
Par jour d'activité	59	75	-21.33%
Par semaine (cloturées)	215	300	-28.33%
Par mois (cloturés)	715	1126	-36.5%

# Suivi des collectes par mois

TABLEAU DE BORD > COLLECTES

Société

Lycée Jeanne d'Arc

Site

Lycée Jeanne d'Arc - Site Jeanne d'Arc

Collecte à la demande

Programmer un enlèvement

Afficher par

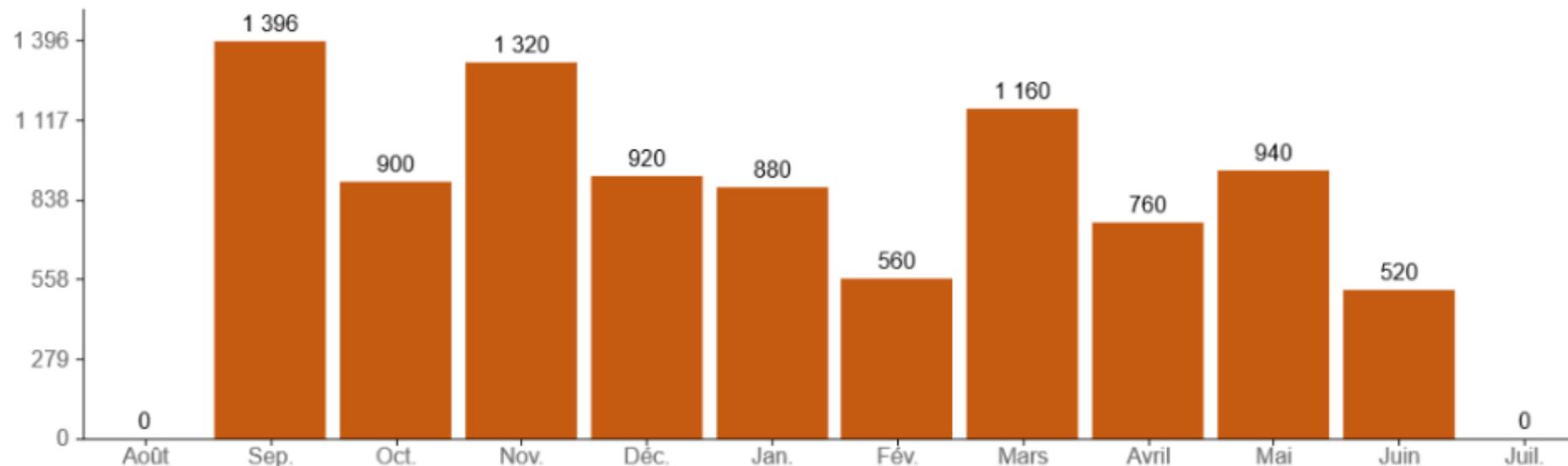
Jour

Semaine

Mois

< Période du 01-08-2018 au 31-07-2019 >

Suivi en kilos par mois\*

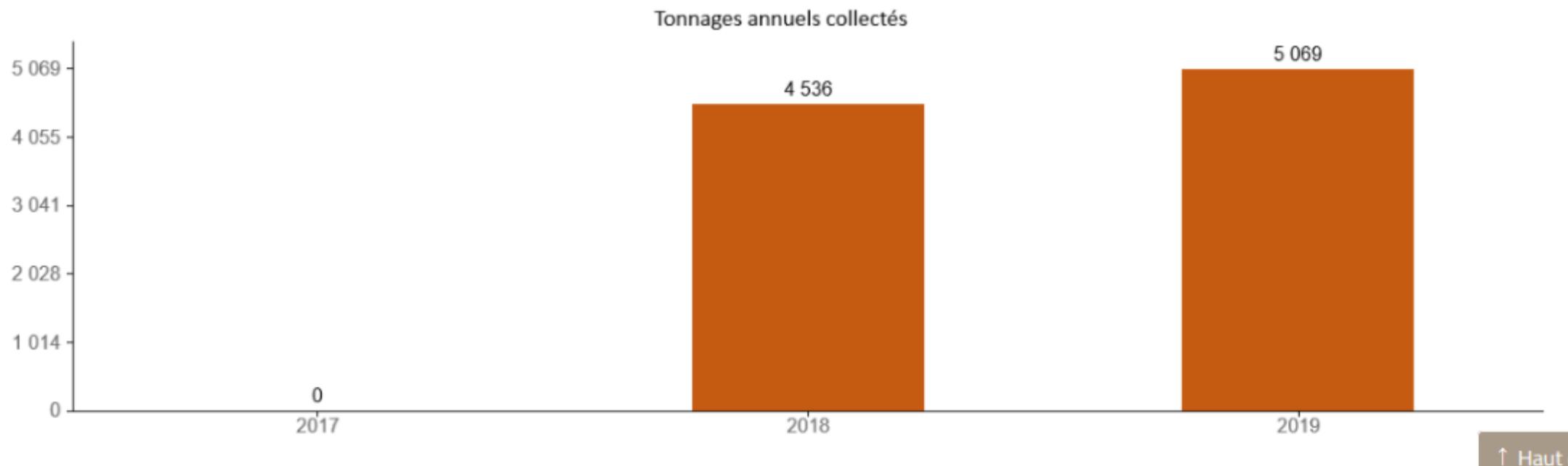


	Août	Sep.	Oct.	Nov.	Déc.	Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin
Caisses collectées	0	4	3	4	3	3	2	4	3	4	3

# Suivi des collectes par année

	Période affichée	Cumul annuel (2019)
Tonnes	9.36	5.07
Tonnage moyen / caisse	0.28	0.24
Caisses	33	21

\* Les données relatives au poids des caisses collectées sont issues de pesées effectués sur le site de méthanisation.



# Volet réglementaire

- Documents d'accompagnement commercial (DAC)
- Registre des déchets non-dangereux
- Archivage automatique



**DOCUMENT D'ACCOMPAGNEMENT COMMERCIAL POUR LE TRANSPORT BIODÉCHETS DE CUISINE ET DE TABLE CLASSÉS COMME SOUS-PRODUITS ANIMAUX NON DESTINÉ À LA CONSOMMATION HUMAINE DE CATÉGORIE 3**

Référence juridique : Règlement (UE) N°142/2011 de la Commission du 23 février 2011 portant application du règlement (CE) N°1831/2003 du Parlement européen et du Conseil établissant des règles strictes applicables aux sous-produits animaux et produits dérivés non destinés à la consommation humaine (Annexe VIII - Chapitre III) et l'article 8, 942-8 du code de l'environnement précisent la définition des biodéchets.

**Numéro de référence du document : dac-7-17-12-2019-03**

## Partie III : Informations sur les Lots

Enlèvement	Transporteur N°	N°d'immatriculation du véhicule	Conditionnement				Livraison	Quantité certifiée(Kg)
			Type	Nombre	Références	Quantité estimée (Kg)		
2019-03-01 12:55:54	1	AB-756-MX	Caisse 600 l	1	17	225.5	2019-03-01 12:55:54	220
2019-03-08 11:05:54	1	AB-756-MX	Caisse 600 l	1	15	282.5	2019-03-08 12:36:23	300
2019-03-15 12:45:35	1	AV-569-NG	Caisse 600 l	1	18	377.5	2019-03-15 15:40:20	400
2019-03-22 11:33:30	1	AB-756-MX	Caisse 600 l	1	17	240.5	2019-03-22 12:35:32	240

## Partie IV : Certification

**Déclaration de l'expéditeur :**  
Le soussigné déclare que:

- Les informations figurant dans les parties I et III sont exactes.
- Toutes les précautions ont été prises pour éviter une contamination des sous-produits animaux ou des produits dérivés par des agents pathogènes et une contamination croisée entre différentes catégories.
- Axibio (SIRET 823 118 476 00014) est enregistré pour organiser l'activité le transport des déchets non-dangereux et des sous-produits animaux de catégorie 3 à la préfecture des Hauts-de-Seine (Courtage: 2017- 16-C; Transport DND: 2017-016-T; Transport SPAn 3: 82311847600014).
- Axibio est dûment missionné par Lycée Jeanne d'Arc (SIRET 777 875 733 0019) gestionnaire de l'établissement Lycée Jeanne d'Arc, via un contrat en conformité l'article R.541- 54-1 du Code de l'environnement précisant le périmètre de l'activité de courtage des déchets.
- Conformément au contrat de prestation qui lie Axibio et le gestionnaire de l'établissement de valorisation, la quantité certifiée est enregistrée lors du dépôt des biodéchets sur le site de valorisation.

Signature - fait par signature électronique le : 22-03-2019  
Marc EYRAUD  
meyraud@axibio.com  
Tel : 33(0)6 11 33 27 31

# Valorisation énergétique

Production d'énergie cumulée (2019 année civile en cours)

	Biométhane	627 m3 421 kg
	Injection réseau de gaz	4514 kWh
	Electricité	2257 kWh
	Chaleur	2257 kWh

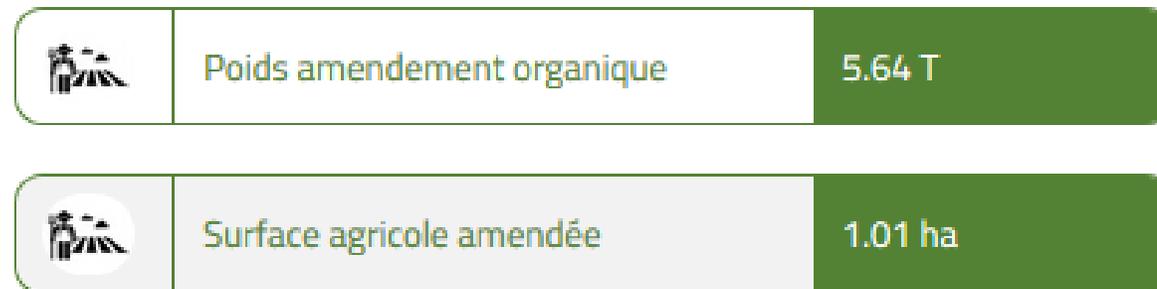
Soit l'équivalent de :

	Fioul	451 Litres
	Electricité & chaleur	4514 kWh
	Kilomètres parcourus	6270 Km

# Valorisation agronomique

- Après extraction du biogaz en méthanisation, les biodéchets ont permis la production de fertilisants organiques épandus sur les champs autour de l'unité de méthanisation de Liger :

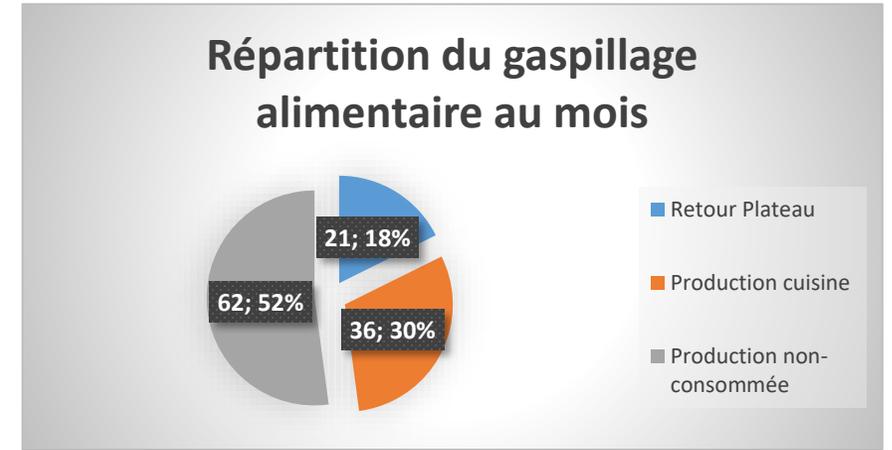
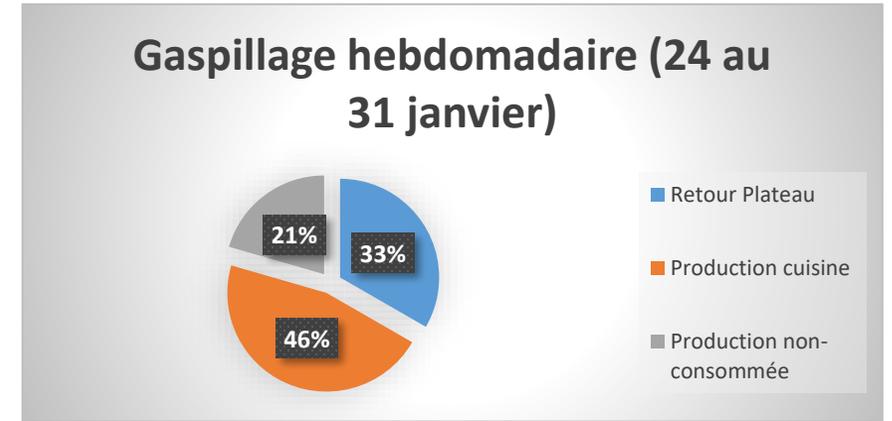
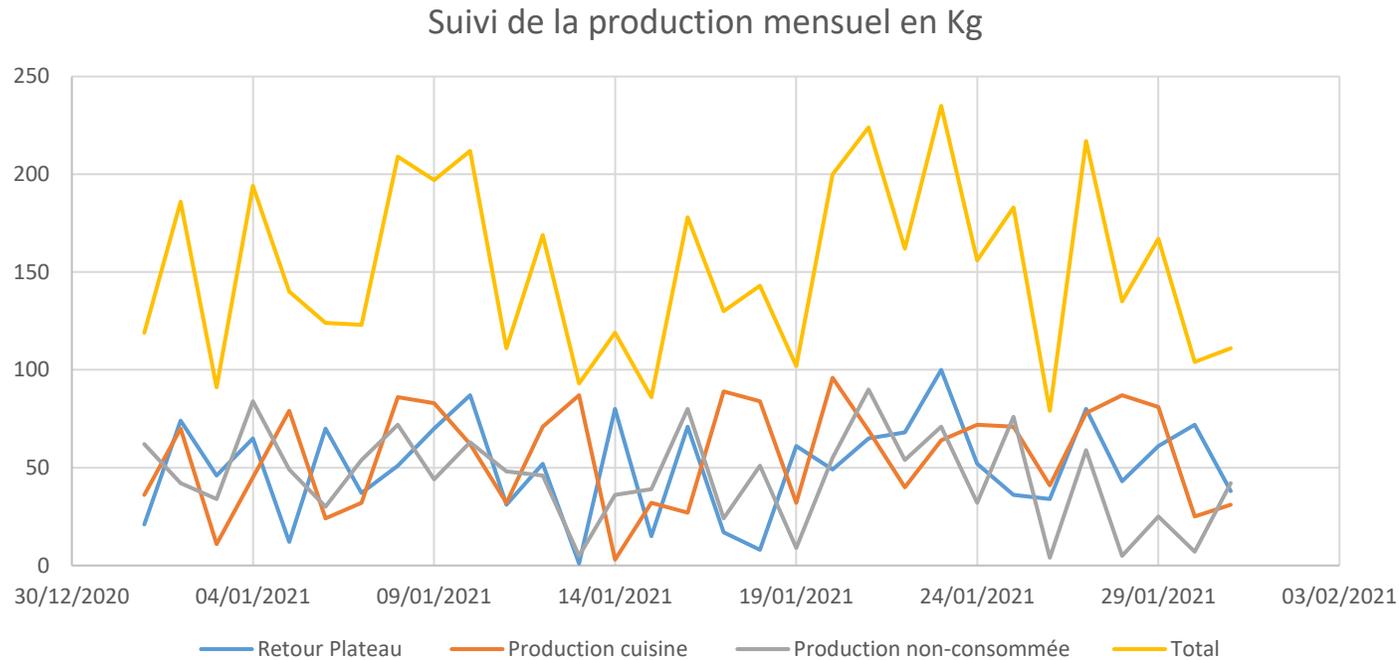
Production cumulée d'amendement organique (2019 année civile en cours)



Retour

# OFFRE MULTI-ZONE – Exemple de données collectées

## « Suivi par zone de votre gaspillage alimentaire »





# ANNEXES





Axibio - Restauration collective

# Engagements RSE : exemple d'Elior



- La lutte contre le gaspillage alimentaire



- La réduction des émissions de gaz à effets de serre



- Le développement de partenariats pour soutenir une économie circulaire



- La réduction de l'empreinte environnementale du Groupe et l'optimisation des déchets



## ZOOM SUR L'OPTIMISATION DES DECHETS

*Le Groupe souhaite réduire :*

- *Son empreinte environnementale, en tendant notamment vers le zéro déchet non valorisé dans ses restaurants (recyclage)*
- *Ses déchets et encourager leur valorisation, en structurant sa démarche autour de plusieurs leviers :*
  - *la sensibilisation de ses collaborateurs et de ses convives au coût environnemental des déchets ;*
  - *la mise en place d'équipements permettant d'optimiser la gestion et le tri sur ses sites ;*
  - *l'éco-conception de ses offres et la valorisation des déchets.*



- Est une entreprise spécialisée dans la conception **d'équipements connectés** de collecte et pré-traitement des déchets et la mise en place de circuits de collecte et valorisation des biodéchets.
- Propose des solutions **digitales** pour la **mesure et la traçabilité** des déchets.
- Fabrique ses équipements en **France** (Bretagne et Bourgogne).



# NOS RÉFÉRENCES





@axibio



[contact@axibio.com](mailto:contact@axibio.com)

06 37 31 38 52

[www.axibio.com](http://www.axibio.com)